



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

2579

PRÉFET DES ALPES-MARITIMES

LE PREFET

Nice, le 6 MARS 2020

R : 2 C 154 121 9636 4

Lettre recommandée avec AR

Monsieur le Président,

Par arrêté préfectoral en date du 5 décembre 2017 modifié le 11 mai 2018, l'élaboration du plan de prévention des risques (PPR) naturels prévisibles d'inondations a été prescrite sur la commune du Cannet. La DDTM est en charge de l'élaboration de ce PPR, avec l'assistance technique du bureau d'études Suez.

L'élaboration du projet de PPR d'inondations a fait l'objet de trois réunions des personnes publiques associées et d'une réunion publique en application de l'article 5 de l'arrêté préfectoral de prescription du 5 décembre 2017.

Le 28 mai 2019, une réunion des personnes publiques associées s'est tenue en mairie au cours de laquelle le projet complet de dossier de PPR a été présenté en vue de l'approbation du PPR.

Les études techniques nécessaires à l'élaboration de ce PPR sont aujourd'hui achevées et ce projet doit maintenant être soumis pour avis aux personnes publiques citées par l'article R.562-7 du code de l'environnement, avant sa mise à l'enquête publique.

À ce titre, je vous prie de bien vouloir trouver joint, en vue de recueillir l'avis de votre assemblée délibérante, le projet de PPR inondations de la commune du Cannet.

Monsieur Charles Ange Ginésy,
Président du Conseil Départemental
des Alpes-Maritimes
Hôtel du Département
06003 Nice

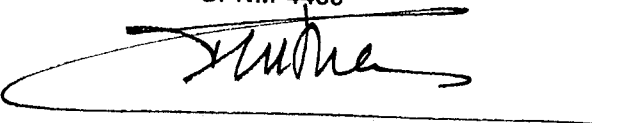
W

Compte tenu des échéances électorales, un délai supplémentaire de deux (2) mois sera accordé aux personnes publiques associées pour remettre leur avis. J'attire donc votre attention sur le fait qu'en l'absence de réponse dans un délai de quatre (4) mois qui suit la réception de la présente lettre, en application de l'article R562-7 du code de l'environnement, cet avis sera réputé favorable. En outre, celui-ci, reçu dans les délais ou réputé favorable, sera annexé au registre d'enquête publique dès son ouverture.

Le pôle risques de la direction départementale des territoires et de la mer est à votre disposition pour vous apporter toute information complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération la plus distinguée.

Pour le Préfet,
Le sous-préfet de Nice-montagne
SPNM-4488



Yoann TOUBHANS

P.J : un dossier de PPR valant porter à connaissance
Copie : Madame la Sous-Préfète de Grasse

4



EX :
LA POSTE N° de suivi/...

Accès rapides

Espace Particuliers



(<https://aide.laposte.fr/>)



(<https://www.laposte.net/accueil>)

Le Groupe

Accueil() > Suivre une lettre, un Colissimo ou un envoi Chronopost

3

Suivre un envoi



[Informations](#) ⓘ

Face à la situation sanitaire inédite, La Poste modifie son organisation pour se recentrer sur ses missions essentielles tout en préservant la santé de ses clients et des postiers. La distribution du courrier, des colis et de la presse peut être ralentie. [En savoir plus](#) (<https://aide.laposte.fr/categorie/covid-19/>).

Renseignez le n° de suivi ou d'avis de passage de 11 à 15 caractères

2c15412196364

Rechercher

(<https://www.laposte.fr/francais/outils/suivre-vos-envois>)



Lettre Recommandée N°2C15412196364

TYPE DE LIVRAISON

Courrier remis contre signature

[Besoin d'aide ?](#)



LA POSTE **Ex :** **Pris en charge par La Poste** **Accès rapides**

En cours d'acheminement
Particuliers

Arrive sur le site de distribution



Courrier en distribution
<https://www.laposte.fr/>



Commentaires
mardi 10 mars

Le Groupe

Le courrier est distribué à son destinataire contre sa signature.

Détail de toutes les étapes



DATES	ÉTAPES
mardi 10 mars	Le courrier est distribué à son destinataire contre sa signature.
mardi 10 mars	Le courrier est arrivé dans le site en vue de sa distribution.
lundi 9 mars	Le courrier a été remis à La Poste par l'expéditeur.

[Besoin d'aide ?](#)